

Module spécifique orientation Production

Titre de module	Connaissance et utilisation des plantes	Code	EP-P1
Conditions recommandées	Maîtrise des contenus du domaine de compétences opérationnelles 1.6: «Connaissance et utilisation des plantes» défini dans le profil de qualification du plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale horticulteur/horticultrice CFC. Liste de la formation initiale pour la connaissance des plantes et l'utilisation par les horticulteurs.		
Compétences	Les participants utilisent des plantes en fonction des exigences de leur site, de leurs caractéristiques et de leur adéquation à chaque situation. Ils définissent sur cette base le choix de plantes et des mesures d'entretien. Correspond aux compétences opérationnelles définies dans le profil de qualification horticulteur/horticultrice avec brevet fédéral: E.4. / G.4.		
Contrôle des compétences	Position 1: Contrôle écrit des objectifs de formation «Connaissance et utilisation», durée 90 min. Position 2A: «Nommer» un parcours botanique «plantes ornementales» 120 plantes à nommer, durée 45 min. ou Position 2B: «Nommer» un parcours botanique «vivaces et arbustes» 60 plantes à nommer pendant la période de végétation, durée 45 min. 60 plantes à nommer pendant le repos végétatif, durée 45 min.		
Objectifs de formation	- Déterminer les plantes de la liste EP sans moyens auxiliaires, toute l'année, en se basant sur diverses caractéristiques saisonnières et les nommer par leurs noms botaniques et vernaculaires. - Commenter la finalité principalement ornementale des plantes et leur utilisation. - Citer des exemples typiques de plantes pour différentes zones d'utilisation. - Affecter les plantes en fonction de la situation selon leurs caractéristiques. - Procéder à l'entretien des plantes en fonction de leur port botanique et définir les mesures d'entretien. - Citer les floraisons caractéristiques des plantes, établir leur succession et/ou affecter les plantes aux floraisons. - Décrire la diversité des formes/varétés des plantes de la liste EP (et CFC) et présenter leur utilisation au client. - Proposer des plantes appropriées au client pour les emplacements existants et lui faire une suggestion. - Commenter le principe fondamental des différents concepts de plantation. En déduire les frais d'entretien qui en résultent et le choix de plantes. - Commenter les tendances dans l'utilisation des plantes.		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	80
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans

Module spécifique orientation Production

Titre de module	Conduire et suivre des cultures végétales	Code	EP-P2
Conditions recommandées	Compétences des modules obligatoires Q5 «Entretien du sol, protection phytosanitaire, soins et nutrition des plantes» et P4 «Organisation du travail en production» conformément au système modulaire échelon Examen professionnel. Liste de la formation initiale pour la connaissance et l'utilisation des plantes par les horticulteurs.		
Compétences	En tenant compte des directives techniques et légales actuelles, les participants au module gèrent, de la mise en pépinière au produit fini commercialisable, les processus de culture en production de manière techniquement correcte, parcimonieuse, dans un souci de sécurité et en respectant l'environnement et les ressources. Ils organisent les mesures nécessaires au pilotage, à la surveillance et à l'optimisation des processus de développement des végétaux, envisagent tous les aspects des mesures avant de décider et les justifient. Ils vérifient ces mesures et les adaptent si nécessaire. Ils transmettent des informations sous une forme adéquate et assument leur fonction de responsable d'équipe et de modèle. Correspond aux compétences opérationnelles définies dans le profil de qualification horticulteur/horticultrice avec brevet fédéral: F.4. / F.5. / G.5. / J.1. / J.2. / J.3. / J.4.		
Contrôle des compétences	Documentation écrite, longueur au moins 5 pages Documentation d'une problématique concrète tirée de la pratique ou d'une mise en question théorique dans le contexte de la situation personnelle des participants dans leur exploitation. Dates fixées par le prestataire du module.		
Objectifs de formation	- Décrire et comparer des orientations de production diverses telles que «conventionnelle», «bio», «biodynamique» etc. - Citer des machines, des appareils et des outils d'occasion dans la production végétale et comparer leur mode de fonctionnement, leur utilisation, leur performance et leur maintenance. - Comparer les différents modes de construction de serres et de tunnels plastiques, commenter leur entretien et juger leurs possibilités d'utilisation. - Décrire des installations techniques et contrôler leur utilisation et leur maintenance. - Commenter et appliquer les prescriptions de sécurité au travail et les mesures de prévention des accidents lors de l'utilisation d'installations techniques et de machines. - Décrire, comparer et juger des mesures d'économie d'énergie dans la production de plantes. - Utiliser des installations techniques, des machines et des outils en tenant compte de leur ergonomie et de leur efficacité et fournir une explication en s'appuyant sur des exemples. - Effectuer des calculs simples de coûts de main-d'œuvre, de machines et de matériaux. - Décrire et justifier les méthodes de culture, la mise en pépinière et l'entretien pendant la culture des plantes. - Prévoir les processus de culture en fonction des directives et calculer les matériaux et les surfaces de culture nécessaires. - Décrire les instruments de surveillance des cultures végétales, les appliquer et en déduire des optimisations possibles. - Commenter et justifier les possibilités d'influer sur les facteurs de croissance au moyen d'installations et de mesures de culture. - Commenter et juger les effets de l'évolution de facteurs de croissance sur la culture et sur le déroulement de la culture. - À l'aide d'exemples, commenter l'impact des facteurs de croissance sur les processus de développement des plantes et en déduire des stratégies pour le pilotage des cultures. - Décrire et juger d'éventuelles mesures et stratégies de régulation des plantes. - Décrire les effets des phytohormones sur la croissance végétale et en déduire des mesures pour la culture et l'entretien des plantes. - Proposer et juger des possibilités et des mesures de stockage – respectueuses de la qualité – des plantes et des parties de plantes. - Planifier, commenter et exécuter des mesures de fertilisation adaptées à la culture végétale. - Réaliser des calculs de fertilisation ciblée des cultures végétales. - Proposer et juger des mesures d'entretien du sol pour la préservation d'une fertilité durable avant et après la culture végétale. - Juger l'aptitude des terres et des substrats pour certaines méthodes et certains sites de culture.		

	22. Décrire et justifier des restrictions et des mesures dans la production végétale et le commerce afin de protéger l'environnement des néophytes invasifs, des néozoaires et des maladies. Décrire et justifier des restrictions et des mesures concernant le commerce et la production des espèces protégées. 23. Connaître les organismes de quarantaine et leurs plantes hôtes conformément à l'ordonnance sur la protection des végétaux et appliquer des mesures de production selon les directives de l'entreprise et les dispositions légales. 24. Identifier des dégâts dans les cultures végétales à l'aide d'instruments appropriés (monitoring). Déterminer les causes et proposer et exécuter des contre-mesures adaptées à la situation. 25. Commenter des possibilités de prévention de nuisibles dans les cultures végétales et proposer des mesures adaptées afin de les éviter. 26. Décrire et juger les aspects écologiques et économiques lors de l'utilisation de matériaux, d'adjuvants, d'installations et de machines.		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	150
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans

Module spécifique orientation Production

Titre de module	Vente axée sur la pratique	Code	EP-P3
Conditions recommandées	Compétences du module obligatoire Q3 «Communication et relations clients» conformément au système modulaire échelon Examen professionnel. Compétences du module obligatoire G1 ou P1 «Connaissance et utilisation des plantes» conformément au système modulaire échelon Examen professionnel. Liste de la formation initiale pour la connaissance et l'utilisation des plantes par les horticulteurs.		
Compétences	Les participants au module organisent les mesures en lien avec la vente leur incombant. Ils optimisent les situations et les processus de vente, surveillent les chiffres de vente, gèrent le stock et effectuent les tâches administratives correspondantes. Ils représentent l'entreprise vis-à-vis des clients et des fournisseurs, assumant ainsi leur rôle de modèle. Correspond aux compétences opérationnelles définies dans le profil de qualification horticulteur/horticultrice avec brevet fédéral: F.5. / K.1. / K.2. / K.3. / K.4.		
Contrôle des compétences	Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée 120 min.		
Objectifs de formation	1. Comprendre et encourager les liens entre la philosophie de l'entreprise, l'image de l'entreprise et les ventes. 2. Employer et réfléchir sur les types de communication lors des entretiens de conseil et de vente. Exploiter et optimiser les connaissances. 3. Optimiser l'attitude favorisant la promotion des ventes en entreprise et en équipe. 4. Filtrer les réclamations du client et les objections lors de l'entretien de vente et les transformer en un dialogue ouvert et positif. 5. Analyser et optimiser les présentations de marchandises et leur impact sur les clients. 6. Envisager et sélectionner des emballages adaptés aux marchandises et aux clients, des types d'envoi et des options de transport et analyser leurs coûts. 7. Coordonner et optimiser des processus de vente internes à l'entreprise. 8. Regrouper et analyser les calculs de coûts concernant les situations de vente en se basant sur les coûts internes et externes. 9. Appréhender les besoins spécifiques des clients grossistes du secteur production horticole et en déduire des mesures de fidélisation clients. 10. Connaître les prescriptions légales concernant les affichages de prix. Examiner, sélectionner et appliquer des possibilités d'affichage des prix et des systèmes d'étiquetage. 11. Citer les dispositions légales cantonales et nationales actuelles concernant les restrictions de vente, l'obligation d'information et les interdictions de vente. 12. Mettre en pratique des mesures de vente en lien avec des organismes de quarantaine en respectant les directives de l'entreprise et les dispositions légales. 13. Gérer l'inventaire des produits de vente, analyser et optimiser leurs possibilités d'approvisionnement. 14. Observer et examiner les tendances et les nouveautés. Les proposer et les intégrer à la conception de l'assortiment. 15. En déduire des possibilités de gain de ventes additionnelles. 16. Fixer et mettre en pratique des mesures respectueuses de la qualité sur le point de vente. 17. Coordonner les opérations, de la création de commandes à l'établissement des factures. 18. Commenter de manière détaillée les tâches administratives liées à la vente. 19. Analyser les avantages et les inconvénients des différents moyens de paiement.		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	60
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans

Module spécifique orientation Production

Titre de module	Organisation du travail en production	Code	EP-P4
Conditions recommandées	Compétences des modules obligatoires Q2 «Bases protection de la santé et sécurité au travail» et Q4 «Gestion du personnel et direction de l'équipe» conformément au système modulaire échelon Examen professionnel.		
Compétences	Les participants au module organisent les travaux à accomplir sur le site de production en se basant sur les objectifs convenus avec leur supérieur et sur les ressources disponibles. Ils coordonnent et surveillent la création et la réalisation des mandats ou commandes préparés. Ils encadrent et soutiennent l'équipe en collaborant activement à la réalisation au cours du processus de production. À l'issue du mandat, ils évaluent le travail avec l'équipe, documentent le résultat et établissent les bases de la facturation et du calcul des coûts réels. Ils évaluent le suivi des mandats, identifient des possibilités d'optimisation et procèdent à des améliorations ciblées ou soumettent des propositions à leur supérieur. Correspond aux compétences opérationnelles définies dans le profil de qualification horticulteur/horticultrice avec brevet fédéral: A.1. / A.2. / A.3. / C.1. / C.2. / C.3. / C.5. / C.6. / H.3. / I.2. / I.5. / I.6.		
Contrôle des compétences	Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée 90 min.		
Objectifs de formation	1. Identifier les sources d'information utiles ainsi que les partenaires pour l'exécution du travail. Procéder à la collecte d'information et à l'évaluation. 2. Décrire des installations de postes de travail nécessaires et déterminer les besoins en espace. 3. Mettre en place la sécurité et la signalisation du poste de travail conformément aux prescriptions légales. 4. Identifier et décrire une exécution de travaux parfaitement adaptée à la situation. 5. Décrire et juger des variantes d'exécution. Évaluer et comparer leur rentabilité. 6. Décrire des situations menant à des interruptions de travail ou des retards. Concevoir des contre-mesures et des alternatives appropriées. 7. Identifier les besoins du processus de travail en personnel, en matériaux et en machines. Organiser la disponibilité. 8. Mettre en place des programmes de travail pour les collaborateurs et les représentants. 9. Effectuer le contrôle des matériaux et concevoir leur stockage. 10. Déterminer et décrire le tri des matériaux à éliminer ainsi que leur élimination. 11. Identifier les risques liés à la situation. Prendre, coordonner et contrôler des mesures de protection adaptées. 12. Utiliser différents moyens auxiliaires pour documenter les travaux effectués.		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	30
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans